

SERCY

INFOS

N°70

Journal d'informations municipales - mars 2018

Jeux de cartes



Association

p.3

Centre sportif



Sports

p.4

Réserve



Le blaireau

p.9

Sommaire

Page 2

Édito - À noter

Page 3

Les jeux de cartes

Pages 4 - 5

Le Centre sportif

Pages 6 - 7

Rétrospective en photos

Page 8

Vie scolaire

Page 9

Les Amis de la Réserve

Page 10

Budget 2018 - Nettoyage de printemps - Mondial de foot

Page 11

La Gazette du Conseil - En bref

Page 12

Infos pratiques

L'état civil - L'agenda -

Les numéros de téléphone d'urgence



Centre sportif de Sergy

22, rue de la Fontaine Sucrée
01630 Sergy
<http://centresportif.sergy.fr>
+33 633 54 83 49
centresportif@sergy.fr

Numéro 70 - mars 2018

Le mot du maire



Le Conseil municipal a voté le budget 2018 le 13 mars dernier, après un débat d'orientation budgétaire tenu début février. Ce budget vous est présenté dans un article de ce journal. Derrière les chiffres, il y a une réalité financière qui ne permet pas, c'est assez habituel, de satisfaire toutes les demandes de dépenses. Sans répéter ici l'éditorial de mars dernier consacré aux finances communales (baisse des dotations, hausse des charges, donc baisse des capacités d'investissement), la situation de Sergy est encore bonne mais il faudra marquer une pause à partir de 2019 dans les investissements et continuer à scruter à la loupe les dépenses de fonctionnement qui continuent de grimper. L'emprunt d'un million à contracter cette année, après celui de 1,4 M€ pour le Centre sportif il y a 3 ans, ne peut pas être répété trop souvent !

Côté travaux, le chantier le plus important et le plus visible cette année est incontestablement celui de l'avenue du Jura qui a démarré début mars pour plusieurs mois. Mais que ceci ne vous empêche pas de réserver votre 22 avril pour participer aux (petits) travaux du nettoyage de printemps.

Je tiens à donner ici quelques nouvelles sur les documents d'aménagement du Pays de Gex en cours de préparation par la CCPG : le SCoT, qui donne les orientations et objectifs généraux, et le PLUi, qui donne les schémas et règlements détaillés. Comme vous le savez sans doute, le plan local d'urbanisme communal actuel ne sera plus qu'un chapitre du plan gessien futur. Ces documents s'appliqueront à Sergy dès l'an prochain jusqu'en 2030 environ. Un objectif déjà voté du futur SCoT est de limiter la croissance de la population gessienne à 20 000 habitants d'ici 2030 (passer de 100 à 120 000 habitants environ), ce qui devrait avoir comme conséquence de limiter les zones constructibles existantes, trop nombreuses. À l'échelle du Pays de Gex, on parle de réduire en moyenne d'un facteur 2 les zones actuelles. Ceci ne manquera pas de faire discussion... Pour ceux concernés ou intéressés par ces sujets, venez assister à une réunion publique organisée par la CCPG le mardi 17 avril (20h00) à la salle des fêtes de Crozet.

Après la lecture de ce numéro, vous saurez tout sur l'association du jeu de cartes, sur le Centre sportif de Sergy et son ouverture au public depuis le début de cette année, sur le voyage scolaire qui a vu début mars une cinquantaine d'enfants visiter « les châteaux de la Loire », ou encore sur le défilé de Carnaval des enfants à la mi-mars, sans oublier un très bon article sur le blaireau, animal utile et sympathique.

En attendant, je vous souhaite, comme le veut la coutume, de joyeuses Pâques, mais également des ponts de mai toujours appréciés.

Denis Linglin, Maire

à noter

Nettoyage de printemps

**Dimanche 22 avril
de 8h30 à 12h00**

**Rendez-vous devant
la Salle des fêtes de la Calame**

Les jeux de cartes



La brillante équipe de l'association « Les jeux de cartes »

Sous la houlette de Daniel Genolin et Daniel Brarda, un duo d'amateurs de jeux de cartes, le Club des jeux de cartes a vu le jour en 2004.

Ils s'adressent à Madame Bernadette Telley, Maire de Sergy à l'époque, pour obtenir un local municipal où ils pourraient jouer entre amis. Madame le Maire leur explique alors que pour pouvoir bénéficier d'un local à la Mairie, ils doivent se constituer en association.

Aussitôt dit, aussitôt fait, l'association «Les jeux de cartes» est officialisée avec pour premier président Daniel Genolin.

Après 14 ans d'activité, en 2017, Daniel Genolin passe le flambeau à Antoine Agrati. Il reste cependant trésorier de l'association. Bien que ne jouant pas pour de l'argent, mais uniquement avec des jetons, l'association, comme toutes celles de Sergy, se doit de tenir des comptes rigoureux.

En dehors de ses réunions hebdomadaires, l'association organise chaque année une manche du Championnat gessien de la belote. Cette année, elle s'est tenue le 25 février et a rencontré un vif succès avec une salle de la Calame pleine à craquer.

Si vous êtes sociable, que vous cultivez l'amitié, les jeux de cartes, la bonne humeur et que vous aimez la 'belote coinchée' ou le 'tarot', n'hésitez pas à venir faire leur connaissance à leur local. Les réunions de l'association se tiennent au premier étage de l'annexe de la Mairie, les mardis et jeudis après-midi.

Contact :

Antoine Agrati : 06 78 75 75 73
Daniel Genolin : 04 50 42 14 49



centre sportif



Centre sportif de Sergy

225 rue de la Fontaine Sucrée - 01630 Sergy

<http://centresportif.sergy.fr>

+33 633 54 83 49

centresportif@sergy.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Commune de Sergy a ouvert officiellement son Centre sportif, situé au 225 rue de la Fontaine Sucrée. Au moment où vous lirez ces lignes, le Centre sera disponible pour les personnes privées comme pour les associations de Sergy ainsi que les communes alentour.

Le Centre sportif de Sergy, avec l'ensemble des infrastructures tant extérieures qu'intérieure, qui le composent, a une vocation sportive de loisir avant tout.

Avec des installations extérieures de plus de 20000 m², toutes les conditions sont ainsi également réunies pour que l'on puisse s'y livrer à des activités extrasportives ou événementielles.

Nous avons doté le Centre de moyens de sécurisation et de surveillance, de bornes escamotables à l'entrée du parking et d'un contrôle d'accès pour le bâtiment.

Ces aménagements étaient indispensables au bon fonctionnement du Centre.

Locations

Vous avez également dorénavant la possibilité de louer les terrains de squash et de tennis par un paiement en direct au travers du site Internet (voir encadré page suivante).

Le Centre sportif est ouvert à tous, que ce soit les Sergiens bien sûr, mais également tous les Gessiens ainsi que nos voisins suisses, les associations, les personnes privées, les entreprises et les collectivités.

Cette offre sportive exceptionnelle est unique en son genre et se trouve idéalement située dans le Pays de Gex, également accessible rapidement depuis le canton de Genève.

Activités possibles

Futsal - Volley - Badminton - Basket - Handball - Arts martiaux - Yoga - Tennis extérieurs - Tennis couvert - Squash (unique dans pays de Gex) - Sauna - Stand de tir...

Cette liste d'activités possibles n'est bien sûr pas exhaustive, nous sommes ouverts à toutes vos propositions, comme offrir des activités à des scolaires, la salle multi-sports pouvant se prêter à bien d'autres activités.

Environnement et surfaces disponibles

Le Centre est idéalement intégré dans un environnement calme et sécurisé de plus de 3 hectares, comprenant un terrain de foot, trois terrains de tennis extérieurs avec un mur, la possibilité d'un terrain de volley, trois terrains de pétanque, une terrasse de 270 m² pouvant accueillir du public.

Le Centre est situé à l'écart de toute circulation. Il permet également des activités extra-sportives, des événements festifs et multiples.



mode d'emploi

La salle du restaurant de 240 m² est modulable en salles de différentes tailles (un de 140 m² et deux de 50 m² env.). Elle est ouverte à la location tous les jours y compris le week-end.

Utilisation actuelle des salles

Le Centre est actuellement utilisé par de nombreuses associations locales de toutes sortes, sergienne, comme :

Fun Sports Sergy (qui propose un mixte d'activités, futsal, handball, volley) ou encore le Tennis-Club de Sergy notamment pour son école de tennis ou encore par le Tennis-Club de Saint-Genis-Pouilly pour son interclubs, compétition féminine.

Un champion d'Europe de rugby U18 Conférence 2 à fait un stage de préparation au Centre sportif.

Il s'agit de l'équipe helvétique de rugby qui va très certainement revenir pour un stage sur notre bel espace sportif qu'ils ont fort apprécié.

Une autre équipe, l'équipe féminine du Volley-Club de Ferney/Prévessin U17, qui évolue en Championnat suisse Swiss Volley Genève s'entraîne également au Centre.

Activité grandissante

L'activité du Centre est grandissante et de multiples activités variées sont présentes, telles que le futsal (de nombreuses équipes des communes alentour, ESCO, Foot Crozet-Ferney-St-Genis, Foot Sud Gessien, US Challex, Vétérans Crozet mais aussi des individuels) ou encore les arts martiaux et le yoga et même les jeunes de l'école de rugby de l'US Pays de Gex.

Durant la journée, les étudiants du Lycée international de Saint-Genis-Pouilly pratiquent le badminton et l'accroSPORT, mais il reste encore des créneaux pour d'autres scolaires.

Le taux de remplissage augmente et nous attendons et souhaitons encore attirer d'autres activités régulières hebdomadaires, telles que le badminton par exemple, ou d'autres sports.

Autres possibilités

Le Centre est aussi adapté pour des événements festifs sportifs et extra-sportifs. À ce titre, le Pulling Gessien organisera le 10 novembre 2018 prochain une soirée avec un gala de catch, 6 combats au programme, avec comme organisateur Flesh Gordon, ancien champion d'Europe et du Monde.

Avant de pouvoir bénéficier des prestations du Centre, il vous faut devenir membre et vous acquitter d'une cotisation annuelle. Dès que vous serez membre validé, vous pourrez réserver et payer en ligne en remplissant lors de votre première réservation un formulaire d'inscription au module de réservation «balle jaune» pour le squash et le tennis uniquement.

En effet, actuellement on ne peut réserver en ligne que pour le squash et le tennis. Toutes les autres réservations, salle multisports, salle de restauration ou pour tout autre activité, contacter directement le Centre sportif :

06 33 54 83 49 - centresportif@sergy.fr

Ces deux formalités remplies, vous pourrez utiliser les services du Centre et y faire vos réservations.

Demande d'adhésion au Centre sportif

Vous devez tout d'abord faire une demande d'adhésion au Centre sportif sur le site Internet: <http://centresportif.sergy.fr>.

Cette adhésion au prix de 12 euros par année vous donne droit à un badge d'accès à l'intérieur du site et au parking. Une fois inscrit, vous prendrez contact avec le Centre (coordonnées en début d'article) pour la remise de votre badge.

Réservation avec le module de réservation «balle jaune» pour le squash et le tennis

Pour le squash et le tennis, seuls les membres du Centre sportif peuvent réserver en ligne. Le système de réservation passe par le site de la Fédération Française de Tennis (balle jaune) qui permet la réservation en ligne.

Pour y accéder depuis la page d'accueil du site du Centre, cliquez sur le bouton :

Membres: réservez et payez directement en ligne

Vous devrez créer alors un compte pour chaque activité souhaitée (à l'avenir un compte unique sera nécessaire). Une fois votre compte créé, vous pourrez réserver. Achetez des tickets, choisissez une activité, un horaire et payez par carte bancaire.

Une fois votre paiement validé, vous recevrez un code d'accès au bâtiment par email. C'est ce code qui devra être tapé sur le clavier situé sur la porte d'entrée du bâtiment.

La sortie des locaux s'effectue en appuyant sur le bouton rouge de la porte.

Ce système est accessible à tous pour des réservations concernant uniquement :

- les deux squashes,
- le tennis couvert,
- les trois terrains de tennis extérieurs.

Il est aussi possible de passer directement au Centre sportif pour réserver et payer.

N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos interrogations. Vous pouvez toujours contacter le Centre sportif. Si vous avez besoin de plus d'informations, consultez notre site Internet.



rétrospective



Dimanche 17 décembre - Marché de Noël



Dimanche 17 décembre - Marché de Noël



Pétanque - Nouveau bureau



Lundi 18 janvier - AG Pétanque



Lundi 8 janvier - Vœux du Maire



Dimanche 28 janvier - Concert conjoint, avec L'Harmonie de Sergy et la Lyre de Saint-Genis

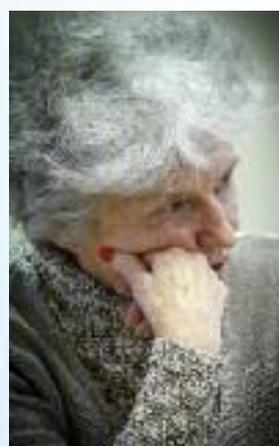
en photos



Samedi 3 février - Soirée théâtre « Espèces menacées »



Dimanche 4 février - Repas dansant de la distilleuse par le Comité des fêtes



Mercredi 21 février - Trophée de Sergy par le Club de bridge



Dimanche 25 février Belote de l'association 'Les jeux de cartes'

Vie scolaire



(Photo © Ben Lieu Song)

Voyage scolaire

Dès le début de l'année scolaire, nous avons préparé un grand projet avec nos élèves de CM1 et CM2 de l'école de Sergy intitulé « Renaissance du val de Loire ».

Les quarante-huit élèves de ces deux classes ont eu la chance de participer à un séjour de cinq jours sur les bords de la Loire. Du 5 au 9 mars, à travers les visites et activités programmées, les élèves ont découvert des lieux chargés d'histoire. Hébergés au château de Montlouis-sur-Loire, nous étions idéalement situés pour profiter des plus beaux sites qu'offre cette région. Au programme il y eut, entre autres, les visites du château d'Azay-le-Rideau, du château de Chambord, du château de Blois sans oublier le château du Clos Lucé, à Amboise, où les élèves sont entrés dans l'univers fascinant de Léonard de Vinci...

Un dépaysement qui a été source de motivation et a permis une pédagogie différente. En plus des apprentissages en histoire, cela a aussi été l'occasion de développer la curiosité, le goût des

visites et d'acquérir une plus grande autonomie tout en apprenant à mieux vivre ensemble. Pour patienter, nous avons abordé en amont l'histoire de la Renaissance en classe et avons préparé la vie en collectivité sur place.

Un tel projet a exigé de nombreuses démarches administratives, de l'organisation, mais aussi la recherche d'un financement pour un budget s'élevant à environ 15 750 € (transport, hébergement et visites comprises). Une telle aventure n'aurait pas pu se concrétiser sans le soutien de nos partenaires financiers. Nous remercions donc chaleureusement le Sou des écoles, qui nous a aidé à hauteur de 6000 € ainsi que la Mairie de Sergy qui a accepté de nous financer avec une subvention de 4000 €. Ces aides nous ont permis de diminuer considérablement la participation financière demandée aux parents. Nous restons convaincues de la richesse de ce type de séjour qui représente des moments privilégiés dans la scolarité de nos élèves. Nous serons ravis de partager avec vous les moments forts de notre classe de découverte lors d'une prochaine parution **À suivre !**

Carnaval du Sou des écoles

L'école de Sergy et le Sou des écoles ont organisé le défilé de Carnaval pour les enfants de l'école vendredi 16 mars après-midi, avec le soutien de l'équipe municipale, des pompiers et des parents.

Sous un magnifique soleil, les enfants ont défilé en musique dans le village avant de se retrouver pour un goûter dansant dans la salle de la Calame. Les enseignantes avaient choisi cette année le thème de Super Maîtresse pour leur déguisement. Parmi les costumes des enfants, la Reine des neiges était à nouveau au rendez-vous, mais les Dupond et Dupont ont été remarqués ainsi que de jolies petites Chinoises, des Indiennes, une magnifique

coccinelle, une escaladeuse, des guerriers, des clowns, et de superbes princesses...

Le traditionnel jeté de bonbons depuis le balcon de la Mairie a ravi les enfants qui sont repartis avec les poches et la bouche pleines de bonbons !

Le bonhomme hiver, qui avait la forme cette année d'un bonhomme de neige, avait été très joliment décoré par les enfants de maternelle. Il a eu un peu de mal à brûler au début mais il a fini en magnifique feu de joie sous les cris des enfants. Cela annonce un bel été qui aura du mal à démarrer mais qui finira en beauté ! **Espérons que cet heureux présage se réalisera !**



(Photos © Anna Kondziela)

Le blaireau, un animal méconnu

Je souhaite vous parler de la faune qui nous entoure. Il y a beaucoup de fausses idées et de manque de connaissances sur la nature et c'est le moment de mieux la connaître, en commençant par le blaireau.

L'attente est longue devant ce terrier, dans cette belle forêt valonnée de feuillus. Soudain, une tête noire et blanche apparaît, avec ses petits yeux en amande et son gros manteau gris clair sur le dos, le blaireau est tout simplement magnifique.

Ce n'est pas un animal agressif et je l'observe avec émotion depuis plusieurs minutes. Son odorat, qu'il utilise pour chercher sa nourriture ou pour reconnaître ses congénères, est très efficace. Après un long moment de toilettage, il s'enfuit par la droite. Pour lui c'est le moment des péripéties de nuit, afin d'aller croquer à même le sol de nombreux lombrics dont il est très friand. En plus d'être beau, notre blaireau est utile.

Il est un allié des agriculteurs en consommant des taupes mais surtout des vers blancs et autres larves d'insectes qui causent des dommages à l'agriculture. Le blé, l'orge ou des graines de maïs au stade laiteux peuvent éventuellement compléter son régime alimentaire, tout en restant cependant marginaux.

De ce fait, l'idée qu'il puisse causer des dégâts aux cultures est souvent exagérée.



Le blaireau appartient à la famille des mustélidés. Il est aussi appelé «tasson» et ses terriers des «tassonniers». Les empreintes qu'il laisse dans le sol humide font penser à celles d'un ours. Le blaireau est un terrassier. Ses pattes antérieures sont munies de puissantes griffes fort utiles pour creuser le réseau de galeries de son terrier ainsi que les sorties appelées «gueules». Il arrive assez fréquemment que le renard squatte une partie des terriers dont il n'a plus besoin.

Le blaireau n'hiberne pas réellement mais réduit son activité en hiver. Les réserves de graisse accumulées en automne lui permettent aisément de tenir jusqu'à la belle saison.

La blairelle et ses deux petits, les blaireautins, sortent à leur tour. Cette petite famille vit dans le plus grand des terriers, appelé «terrier principal», douillettement aménagé de feuilles mortes. Au moment de l'accouplement, l'œuf fécondé suspend son développement pendant un à dix mois avant de se fixer dans la muqueuse utérine en hiver. Cette pause embryonnaire est destinée à faire naître les jeunes à la période idéale. De loin, j'observe



(Photos © Hans Veth)

nos blaireautins qui s'amuse sous l'œil de leur mère, moment de joie et de bonheur. Seulement une femelle sur trois donne naissance à une portée de deux ou trois blaireautins, dont la moitié n'atteint pas l'âge d'un an. Ce n'est donc pas une espèce en surnombre, car elle se régule spontanément.

En effet, les populations de blaireaux ne montrent pas de prolifération inquiétante, bien au contraire. Les activités humaines, la fragmentation du paysage et les pratiques agricoles réduisent aujourd'hui leur habitat. La nette augmentation du trafic routier est l'une des principales causes de mortalité pour cet animal.

En plus de cela, certains chasseurs trouvent des prétextes à le massacrer durant une bonne partie de l'année, avec la pratique cruelle mais légale en France, du déterrage. Ce principe consiste à faire acculer par des chiens un animal dans son terrier et à l'en sortir en creusant avec des pelles pour le saisir à l'aide de pinces. L'animal est ensuite tué pour rien.

La nuit tombe. Les petits et leur mère s'éloignent du terrier. Il est temps pour moi de partir discrètement. Le blaireau est pour moi un ami et m'inspire un profond respect. Mon souhait serait que chacun de vous l'aimiez tout autant que moi.

Mais pour l'aimer il faut le connaître !

Les Amis de la Réserve dont je suis membre, ont programmé une **conférence Blaireau pour le 5 octobre prochain**, probablement à Sergy. L'intervenant, F. Dunant, est un fin connaisseur de l'espèce. L'info vous parviendra en temps utile.

Simon Moulinier



Budget 2018



(Photo © Ginasanders)

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 mars dernier à 20h30 pour se prononcer sur le budget 2018 de la Commune.

Après avoir approuvé les dépenses et recettes de l'exercice 2017, après avoir voté les taux de la part communale des impôts locaux (qui n'augmentent pas cette année), le budget 2018 a été examiné point par point, tant pour les opérations de fonctionnement que pour celles d'investissement.

Ce budget 2018 est, comme chaque année, équilibré, constructif et a été voté à l'unanimité.

Le gros investissement de 2018 sera le prolongement des travaux de l'avenue du Jura. Les travaux seront commencés au moment où vous lirez ces lignes.

La Commission travaux s'excuse par avance de la gêne occasionnée d'autant plus que la traversée de Saint-Genis-Pouilly est très difficile depuis plusieurs mois.

La Commune de Sergy a effectué des investissements très importants ces dernières années pour un village de 2000 habitants, à savoir la bibliothèque et le restaurant, puis l'acquisition et la rénovation du Centre sportif, et enfin les travaux de l'avenue du Jura.

Il est difficile d'autofinancer de telles dépenses. Il a été donc décidé cette année, et ceci encore à l'unanimité du Conseil municipal, de contracter un emprunt de 1 000 000 d'euros.

Cet emprunt permettra à la Commune de pouvoir continuer à investir pour d'autres projets et se projeter vers l'avenir. Grâce

à la bonne gestion des finances municipales depuis plusieurs années, la Commune a une excellente note de solvabilité tant au niveau des services étatiques qu'au niveau des établissements de crédit, ainsi nous n'aurons aucun problème pour obtenir ce crédit.

Au niveau des recettes, nous aimerions revenir sur une particularité de notre région, à savoir la compensation financière genevoise (CFG).

Nos 343 frontaliers genevois dont la résidence principale déclarée est à Sergy en 2017 nous permettent d'obtenir une compensation genevoise de 544 672.42 euros, ce qui est très important pour nos finances.

En conclusion, nous demandons aux personnes qui ne sont pas encore régularisées, de bien vouloir clôturer leur boîte aux lettres en Suisse et à prendre le statut de frontaliers en signalant à leur employeur suisse, leur changement de domicile principal.

Nettoyage de printemps

Après le succès de l'édition 2017, nous invitons de nouveau tous les Sergiens, petits et grands, à participer au nettoyage de printemps le dimanche 22 avril au matin.

Le programme de la matinée sera similaire à l'année dernière, à savoir :

À 8h30, rendez-vous à la salle de la Calame autour d'un café.

Vers 9h00, nous formerons les équipes et différents parcours seront proposés.

Certains parcours seront plus spécialement adaptés aux enfants que nous espérons voir nombreux. Ils resteront sous la responsabilité de leurs parents et ne seront pas pris en charge par les organisateurs.



Sacs de tri, gants et gilets de sécurité seront fournis, mais vous pouvez également apporter votre matériel si vous le souhaitez.

Des poubelles de tri seront spécialement prévues pour la collecte et le tri des déchets.

Le retour sur la salle de la Calame est prévu autour de 11h30 pour un pot de l'amitié et de la bonne cause offert par la Municipalité.

Afin de faciliter l'organisation, nous vous proposons de vous inscrire par courriel :

communication@sergy.fr

mais les retardataires du dimanche seront aussi bienvenus !

Coupe du monde 2018 de football

À l'occasion de la Coupe du monde de football, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Sergy organise la retransmission des matchs de l'équipe de France à la caserne.

Boissons et petite restauration seront au rendez-vous. Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates des matchs de poule qui se dérouleront les :

- 16 juin 2018 à 12h00
- 21 juin 2018 à 17h00
- 26 juin 2018 à 16h00

Le traditionnel 14 juillet sera également de la partie pour cette année 2018 !

Les sapeurs-pompiers de Sergy vous attendent pour passer une agréable journée en famille. Diverses activités pour vos enfants seront disponibles, ainsi que des démonstrations de manœuvres, pour épater les grands et les petits.

Un repas dansant clôturera cette Fête Nationale. Un programme précis sera diffusé au plus vite.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au président de l'amicale, Charles Hervet au 06 85 80 15 15.

Gazette du **Conseil**



Le 16 janvier 2018, le Conseil municipal a :

- VALIDÉ le dossier ADAP auquel s'ajoute l'accessibilité handicapés de la boulangerie et du commerce de Sergy ainsi que l'explication du planning des travaux.
- FIXÉ le montant des frais d'inscription au centre sportif à 12 € pour l'année 2018
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association LPO pour l'installation à Sergy de refuges pour chauve-souris
- NOMMÉ le chemin créé dans la résidence « Ô Jura » «Chemin des Tournesols».

Le 6 février 2018, le Conseil municipal a :

- DÉSIGNÉ la Commission d'appel d'offre qui a pour fonction d'être le jury du concours du projet de « construction d'une cantine, d'un centre périscolaire et de la rénovation/extension de l'école » et dont les membres sont les suivants :
 - Philippe Rico, titulaire. Suppléante: Françoise Chappuis
 - Marie-Jeanne Moine, titulaire. Suppléante: Annie Lanza
 - Virginie Delzeux, titulaire. Suppléant: Philippe Labbadi
- LANCÉ la procédure de concours pour le projet de construction d'une cantine, d'un centre périscolaire et de la rénovation/extension de l'école étant précisé que la phase 1 ne sera décidée qu'une fois les études ad hoc réalisées et que les phases 2 et 3 feront l'objet de tranches conditionnelles
- DÉLÉGUÉ à Monsieur le Maire le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre concernant le projet de construction d'une cantine, d'un centre périscolaire et de la rénovation/extension de l'école
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPG pour la gestion des fossés
- ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés avec le SIEA.

Le 13 mars 2018, le Conseil municipal a :

- APPROUVÉ le compte administratif principal 2017
- APPROUVÉ le compte de gestion 2017
- AFFECTÉ les résultats de l'exercice 2017
- VOTÉ les taux des taxes locales
- VOTÉ le Budget primitif 2018
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer une convention pour la rénovation de la guérite située à la gare
- DÉSIGNÉ deux délégués et deux suppléants pour le Parc naturel régional du Haut-Jura

Parkings sauvages...

Il est strictement interdit de laisser stationner de façon permanente un véhicule, une caravane ou une remorque sur un espace public.

Le cas échéant, la Commune fera appel à une entreprise de démolition automobile agréée par la Préfecture de l'Ain pour leur enlèvement, les frais restant à la charge du propriétaire.

...et également

Pour des raisons de sécurité publique évidentes, il est important qu'une voie d'accès de 3,50 m minimum de largeur soit laissée libre en cas d'intervention des services de secours.

Cela concerne toutes les voies d'accès, y compris les impasses, les trottoirs et aires de retournement.

Il est aussi formellement interdit de déposer des ordures ménagères ou des encombrants à côté des 'points verts'.

Les contrevenants sont passibles d'une amende.

Recensement militaire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3e mois qui suit. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire au permis de conduire ou à la conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

Plateforme Administrés à Lyon

Tél. 04 37 27 25 07

Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi: 8h00-12h00 - 13h30-16h30

Vendredi: 8h00-11h30

Numéros d'urgence

- Secours international** 112
fonctionne avec un tél suisse depuis la France
- Urgences médicales :** composez le 15
- Gendarmerie :** 04 50 42 12 01 ou le 17
- Sapeurs Pompiers :** composez le 18
- Enfance maltraitée :** composez le 11
- Centre anti-poison :** 04 50 42 12 01
ou composez le 17

Hôpitaux

- Pays de Savoie :** 04 50 87 47 47
- Alpes Léman :** 04 50 82 20 00
- Gex :** 04 50 40 38 37
- St-Julien-en-Genevois :** 04 50 49 65 65
- Anancy :** 04 50 63 63 63
- Cantonal (Genève) :** 00 41 22 372 33 11
- La Tour (Meyrin) :** 00 41 22 719 61 11

Pharmacies de garde appelez le service



Renseignements urbanisme

tél. 04 50 42 12 83
(mardi 9h00-12h00
et le jeudi 09h00-12h00)
mairie@sergy.fr

Relais Assistantes Maternelles - Parents
"Colin Maillard"
04 37 46 45 21
Courriel : gex.pouilly.ram@lpcr.fr
Mme Sandrine Berthelier

Mairie

La Mairie de SERGY vous accueille

Lundi : 14h-18h
Mardi et jeudi : 09h-12h / 14h-18h
Mercredi : 09h-12h
Vendredi : 14h-17h

Coordonnées :

Tél. : 04 50 42 11 98

Fax : 04 50 42 14 57

Courriel : mairie@sergy.fr

Site Internet : www.sergy.fr

Pour consulter
le site de la Mairie:
**Flashez
ce QR-Code**



QRcode-pro.com

Avril 2018

Dimanche 8
- Repas annuel du
Comité de l'église

Dimanche 22
- Concours de tarot
Org. Écho du Crêt
de la Neige

Dimanche 22
- Nettoyage
de printemps

Mai 2018

Mercredi 9
- Bal de l'Ascension
Org. Jeunesse de Sergy

Samedi 12
- Concert annuel
Org. Echo du Crêt
de la Neige

Dimanche 13
- Vide-grenier
Org. Sou des écoles

Juin 2018

Vendredi 15
- Projection de
courts métrages
Org. CCPG

Jedi 21
Fête de la Musique
Org. Echo du Crêt
de la Neige

Samedi 23
- Kermesse de
l'école
Org. Sou des Écoles

état civil

Félicitations aux mariés

- BRACKE Vincent / SAFARIKOVA Tat'jan,
le 20/01/2018

Nos condoléances à la famille de

- KEIZER Reinder, décédé le 29/01/2018

Gendarmerie Nationale - Contact et horaires

117, rue des Chenaillettes - 01710 THOIRY - Tél. : 04.50.42.12.01

En cas d'urgence, composez le 17 ou le 112

In case of emergency, dial number 17 or 112

Horaires d'ouverture

08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00 du lundi au samedi

09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00 le dimanche et les jours fériés

Remerciements aux auteurs d'articles, aux photographes et
à toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.
Les articles signés sont sous la responsabilité de leurs auteurs et
ne reflètent pas forcément la position du Conseil municipal.

Crédit photographique : ©P.A.2016 (P. Allenbach).

Directeur de la publication : Denis Linglin

Président de la commission 'communication' : J.C. Clément

Comité de rédaction : commission 'communication' :

P. Allenbach, A. Buzon, C. Caquot, A. Gautier,

Photos & mise en page : P. Allenbach - Correction & mise en page : D. Forte

Impression I.O.F. - Courriel : communication@sergy.fr